

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE
DE LA SEANCE DU CONSEIL
8 septembre 2008**

L'an deux mil huit, le huit septembre à dix neuf heures, le Conseil municipal d'IS-sur-TILLE, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la mairie, salle du Conseil, sous la présidence de M. Michel MAILLOT, Maire.

Présents : M. M. MAILLOT, M. J. GRELET, M. Ch. BAUJARD, Mme A. GIGON, M. H. GAUDE, Mme D. LETOUZEY, M. JM. COLLET, D. GASSE, Mme S. CHAUVINEAU, Mme M. ROUSSELET, Mme I. RETAILLEAU, M. B. BELHADJ, Mme C. CORMILLOT, Mme M. BIGEARD, M. D. LEFEBVRE, Mme F. MOZER, M. Th. DARPHIN, Mme A. LIOTARD, Mme Ch. SOLDATI, M. M. FANOÏ.

Excusés : Mme N. TERRIOT (procuration à Dominique LETOUZEY), Mme G. GUINET (procuration à Sylvie CHAUVINEAU), M. X. RABAGO (procuration à M. JM COLLET), M. G. PERRIN (procuration à H. GAUDE), M. JM GARCIA (procuration à M. MAILLOT) Mme A. DEMANGEON (procuration à J. GRELET), M. A. AUFFRET (procuration à C. SOLDATI)

Mme Sylvie CHAUVINEAU est élue secrétaire de séance.

1°) A l'unanimité, le conseil municipal approuve le compte rendu du conseil municipal du 27 juin 2008.

2°) Règlement intérieur du conseil municipal :

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le règlement intérieur du conseil municipal joint au projet de délibération.

3°) Destination des coupes de bois 2009 :

Sur proposition d'Annie GIGON, adjointe, le conseil municipal décide d'ajourner la coupe 6b pour un passage en 2010, de vendre en bloc et sur pied les arbres de futaies affouagères des parcelles 42a-43a-44a-45a, de délivrer les taillis et petites futaies de la parcelle 45b.

Désigne trois garants :

Messieurs Boucif BELHADJ – Marc FANOÏ – Serge GUINET

Demande le concours de l'ONF pour le lotissement de coupe d'affouage délivrée ci-dessus.

4°) Acquisition de terrains :

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'acquérir les parcelles AV 25 et AV 45 lieu-dit « en la montée de Chaignay » d'une superficie de 10 372 m² au prix de 0.90 €.

5°) Droit de préemption urbain :

Le conseil municipal prend acte des décisions prises par le Maire en matière de droit de préemption urbain conformément à la délibération du 25 mars 2008.

6°) Création d'un poste d'apprenti :

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal à l'unanimité accepte le principe de recrutement d'un apprenti dans le cadre d'un contrat d'apprentissage au service « bâtiments » pour une durée de deux ans.

7°) Mouvement de personnel :

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal à l'unanimité décide de créer :

- un poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe à temps complet
- un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe à raison de 22 h 30 hebdomadaires
- un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe à temps complet.
- un poste de technicien supérieur à temps complet.

8°) Convention de mise à disposition de personnel :

A l'unanimité, le conseil municipal accepte la mise à disposition d'un adjoint technique 1^{ère} classe à la COVATI pour le service de balayage intercommunal.

9°) Redevance d'occupation du domaine public communal :

A l'unanimité, le conseil municipal accepte les propositions de Monsieur le Maire concernant la redevance d'occupation du domaine public communal par les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz et fixe le tarif applicable pour 2008 et la réactualisation pour les années futures.

10°) Garantie d'emprunt à l'ADAPEI pour acquisition de mobiliers :

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal à l'unanimité accorde la garantie pour le remboursement d'un emprunt de 420 000 € que l'ADAPEI se propose de contracter auprès du Crédit Coopératif pour l'acquisition de mobilier au Foyer d'accueil médicalisé en cours de construction.

11°) Dissimulation du réseau basse tension rue Marie Estivalet.

Sur proposition de Jacques GRELET 1^{er} adjoint, le conseil municipal décide d'engager les travaux de dissimulation BT de la rue Marie Estivalet et prend acte que l'estimation de la participation financière de la ville de 5 000 € n'est qu'indicative.

12 °) Attribution de marché pour la Place Général Leclerc :

Jacques GRELET 1^{er} adjoint, indique au conseil municipal que l'ouverture des offres de prix pour la rénovation de la Place Général Leclerc et que la commission d'appel d'offres a décidé d'attribuer le marché au groupement COLAS/GAUDRY.

Les travaux débiteront à partir du lundi 15 septembre jusqu'au 21 novembre 2008.

13 °) Placement de fonds à court terme : demande de retrait :

Michel MAILLOT Informe le conseil municipal que la ville avait placé auprès du Trésor Public la somme de 288 000 € lors de la vente de l'ancienne perception. Les gros travaux d'investissement (église, pôle emploi service, vestiaires à la Plaine de jeux) sont en fin de réalisation, il convient de demander le retrait de cette somme pour assurer une partie du financement de ces investissements. A l'unanimité, le conseil municipal décide de demander le retrait des 288 000 €.

14 °) Demande de permis de construire – terrain autocross :

Sur proposition d'Henri GAUDE, adjoint aux bâtiments, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire, a déposé une demande de permis de construire pour l'implantation de bungalows.

Questions diverses :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à la demande de Thierry DARPHIN représentant la liste « Demain autrement » un bureau sera mis à leur disposition au bâtiment Charbonnel.

Is-sur-Tille le 15 septembre 2008

Le Maire,
Michel MAILLOT